2026/125
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 2.3 : Droit de préemption urbain
26.D.092

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 25 septembre 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 18 septembre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

Pouvoirs : G.GOURDEL donne pouvoir à D.LELUBEZ, A.VAGNER donne pouvoir à R.LEBARBIER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

Urbanisme : utilisation du DPU pour une acquisition immobilière.

La parcelle ZH 202, parcelle bâtie à proximité du Rafiot et du complexe sportif revêt un caractère stratégique par son positionnement. Ainsi, afin de se diriger vers une politique de gardiennage et de gestion du site, la commune souhaite se garder la possibilité de loger un futur agent.

Délibération :

Vu la délibération 26.D.020 sur les délégations accordées au Maire, notamment l'article 14,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 21 septembre 2026,

La parcelle faisant l'objet d'une promesse de vente à 380 000 €, le Maire propose d'utiliser, en accord avec le conseil, son droit de préemption tel que prévu dans l'article 14 de la délibération 26.D.020.

Il demande donc au conseil de porter les crédits nécessaires au budget et de saisir les services de l'agglomération pour l'utilisation du DPU (Droit de Préemption Urbain).

Après délibération,

15	Pour	
1	Contre	Patrick FAUCHON
3	Abstentions	Rémi LEBARBIER, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET
16	Votants	

Accusé de réception en préfecture
050-215081643-20260925-26D092-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Le conseil municipal valide à la majorité :

- la saisine des services de l'agglomération dans le cadre de ce DPU,
- l'apport de crédits nécessaires à cette acquisition foncière.

La secrétaire de séance,

V.DALBIN

Le Maire,

F.BRISSET

MAIRIE DE HAMANVILLE

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D092-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026